



INFO-RECHERCHE

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



Micro-projet | Microproject
RobPatat

Robpatat – un projet transfrontalier pour lever les freins à la transition variétale

Vincent Berthet

Pourquoi les variétés robustes de pomme de terre peinent-elles encore à s'imposer, malgré leurs atouts environnementaux et agronomiques indéniables ?

C'est la question centrale du Micro-projet Interreg RobPatat.

Lancé en 2025 pour une durée de 18 mois, le projet Interreg RobPatat réunit cinq partenaires de la zone France-Wallonie-Vlaanderen : la FIWAP (chef de file), Biowallonie, BioForum, Bio Hauts-de-France et Norabio. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Son objectif est double : d'une part, comprendre les freins à l'adoption des variétés robustes de pomme de terre dans la filière (aussi bien en production biologique que conventionnelle, sur les marchés de la transformation industrielle et du frais) ; d'autre part, proposer des pistes d'action concrètes pour accélérer cette transition.

Qu'est-ce qu'une variété robuste ?

Les variétés robustes sont des variétés naturellement résistantes ou tolérantes à une ou plusieurs contraintes biotiques ou abiotiques : maladies fongiques, stress hydriques ou thermiques liés au changement climatique. Elles permettent de réduire significativement le recours aux intrants, en particulier les fongicides, tout en maintenant des rendements et une qualité satisfaisants.

Dans un contexte de raréfaction des matières actives autorisées (Pacte Vert européen, stratégie « De la Ferme à la Fourchette »), elles représentent l'une des réponses agronomiques les plus directes et les plus efficaces dont dispose la filière.

Deux enquêtes menées auprès de 136 entreprises de la filière

Pour répondre à la question centrale du projet, deux enquêtes distinctes ont été menées simultanément entre novembre 2025 et janvier 2026 : l'une auprès des acteurs de l'industrie de transformation et du négoce (89 entreprises contactées, 25 réponses), l'autre auprès des opérateurs du marché du frais (47 entreprises contactées, 5 réponses). Les questionnaires, bilingues FR/NL, ont été élaborés conjointement par l'ensemble des partenaires.

Les résultats : une conviction forte, mais des freins bien réels

88% des répondants industriels sont convaincus de la nécessité d'une transition variétale à court terme. Cette conviction est portée par des arguments forts : raréfaction des matières actives disponibles, pression croissante du mildiou, adaptation au changement climatique et maintien de la rentabilité à long terme.



BIO WALLONIE
Le bio aujourd'hui & demain



Sur le marché du frais, la conviction est présente mais plus nuancée (**60 %**) : certains acteurs estiment que leurs variétés actuelles fonctionnent correctement — notamment en bio — et signalent un manque de variétés robustes adaptées aux exigences spécifiques de leur marché (chair ferme, qualité gustative). Ce résultat appelle des messages différenciés selon les segments.

Le frein n°1 : la méconnaissance, pas le refus

52 % des répondants industriels citent la méconnaissance des variétés robustes existantes comme principal obstacle — devant les réserves des clients (32 %), la crainte de rendement insuffisant (24 %) ou le manque d'adéquation avec les critères technologiques (28 %). Ce résultat est fondamental : les opérateurs ne s'opposent pas par principe à la transition. Ils manquent simplement d'informations fiables sur les variétés disponibles, leurs performances agronomiques et technologiques.

Sur le marché du frais, le premier frein est différent : c'est le risque sur la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement (40 %) qui domine. Les acteurs craignent de ne pas pouvoir garantir des volumes réguliers à leurs clients s'ils s'engagent dans des variétés robustes dont la production est encore limitée.

Des cahiers des charges largement ouverts

92 % des répondants industriels (et 75 % côté frais) indiquent que leurs cahiers des charges permettent au moins partiellement l'introduction de nouvelles variétés. Le frein n'est donc pas contractuel : il est lié à la confiance, à l'information et à la disponibilité des variétés. L'ouverture existe — elle doit être activée.

Des expériences passées qui fragilisent la confiance

80 % des répondants industriels ont déjà vécu au moins une expérience d'intégration difficile. Résistances au mildiou non confirmées en conditions réelles, mauvaise maîtrise du stockage, inadéquation avec les attentes clients : ces échecs passés expliquent une prudence légitime. Ils soulignent la nécessité d'un accompagnement technique structuré lors de toute introduction d'une nouvelle variété.

Les qualités techniques non négociables

Les répondants sont unanimes : une variété robuste doit d'abord égaler les performances des variétés actuelles. Dans l'industrie, les critères non négociables, exprimés dans l'enquête, sont la bonne conservation (72 %), la couleur de cuisson stable (68 %) et le taux de matière sèche (64 %). Sur le marché du frais, le goût et la conservation arrivent en tête (80 % chacun), suivis par la facilité d'épluchage.

Ce que la filière attend concrètement

- Des informations techniques détaillées sur les variétés robustes disponibles : fiches variétales, résultats d'essais pluriannuels, comparatifs (44 % industrie, 40 % frais)
- Une communication vers le consommateur et les clients finaux pour valoriser les variétés robustes (40 %)
- Un dialogue renforcé entre producteurs, obtenteurs et acheteurs (40 %)
- Un soutien technique ou financier pour tester une nouvelle variété dans leurs process (36 %).

Un mémorandum d'action 2026-2030

Sur la base de ces résultats, les cinq partenaires RobPatat ont élaboré, en consultation avec le secteur, un mémorandum d'action 2026-2030 proposant un plan concret pour accélérer la transition variétale dans la zone. Ce document distingue les ambitions selon les filières.

En production biologique :

Les variétés robustes représentent déjà près de 70 % des volumes commercialisés en Belgique (données 2025). L'objectif est d'aller plus loin, via trois indicateurs combinés : (1) atteindre 100 % des volumes bio en variétés robustes, (2) augmenter significativement le volume absolu de pommes de terre bio robustes produit et commercialisé dans la zone, (3) maximiser la part des variétés robustes bio d'origine belge et française.

En production conventionnelle :

La part des variétés robustes reste marginale dans la zone (estimée à environ 1% des volumes au champ). L'objectif n'est pas de fixer un pourcentage arbitraire, mais d'amorcer une transition mesurable, avec des jalons à définir par segment en concertation avec les acteurs concernés : industriels, négociants et grandes surfaces.

Pour atteindre cette vision, le mémorandum s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- **Améliorer la connaissance des variétés robustes dans l'ensemble de la filière** : catalogue transfrontalier des variétés disponibles, visites annuelles de champs d'essais, partage d'expériences entre opérateurs pionniers
- **Sécuriser l'offre et la chaîne d'approvisionnement** : conventions pluriannuelles entre acheteurs et producteurs, soutien à la multiplication de plants certifiés, observatoire annuel des surfaces cultivées, mécanismes de partage du risque incluant des périodes moratoires d'entrée et de sortie
- **Adapter les critères de qualité et les cahiers des charges** : tables rondes interprofessionnelles, protocoles d'évaluation communs
- **Communiquer vers le consommateur et valoriser les variétés robustes** : campagne coordonnée à l'échelle de la zone, outils d'animation en point de vente, valorisation lors des événements sectoriels clés
- **Soutenir et accompagner les acteurs dans la transition** — programme d'essais multilocaux coordonné entre les structures de recherche de la zone, intégration des variétés robustes dans les avertissements agricoles.

Rejoindre la démarche : signer le mémorandum

Le mémorandum a vocation à être signé par l'ensemble des acteurs de la filière pomme de terre souhaitant s'engager dans cette démarche collective — qu'ils soient producteurs, négociants, industriels, distributeurs, sélectionneurs, structures d'encadrement ou centre de recherches.

En production biologique, les dynamiques sont déjà engagées et les objectifs ambitieux sont atteignables. En production conventionnelle, c'est précisément parce que la

part des robustes reste marginale que l'engagement collectif prend tout son sens.

Comment signer le mémorandum ?

L'adhésion se fait en ligne via un formulaire simple accessible via le code QR suivant ou sur demande auprès de la FIWAP.



Contact : vb@fiwap.be · +32 81 39 95 05

La liste des signataires sera publiée sur les sites web des partenaires du projet.



BIO WALLONIE
Le bio aujourd'hui & demain



BioForum
SECTORORGANISATIE
BIO LANDBOUW
EN -VOEDING

